

QUAND DÉBROUSSAILLER ?



SAISONS PROPICES AU DÉBROUSSAILLEMENT :

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ENTRETIEN



Je coupe les arbres, arbustes et branches et j'évacue les coupes en déchetterie ou je les broie



J'entretiens la pelouse et les espaces embroussaillés

AUTOMNE - HIVER - PRINTEMPS

DE MAI À FIN SEPTEMBRE

Ne surtout pas débroussailler en été pour éviter les mises à feu accidentelles.

QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES ?

- Éliminer tous les bois morts, broussailles et herbes sèches.
- Maintenir en état débroussaillé régulièrement.
- Enlever les aiguilles et feuilles des toitures et gouttières.
- Favoriser les essences moins inflammables telles que les chênes, les arbousiers...
- Proscrire les cyprès, thuyas, eucalyptus, mimosas contre les constructions.
- Ne pas stocker de bois contre les constructions.

9 maisons sur 10 détruites par le feu sont mal ou pas débroussaillées.

Source: ecologie.gouv.fr



POUR ALLER PLUS LOIN : [GARD.GOUV.FR](https://gard.gouv.fr)

Contactez :

- votre mairie
- ou la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ddtm-foret@gard.gouv.fr)

Arrêté préfectoral n°: 30-2025-03-28-0005 du 28 mars 2025.

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



Face au risque incendie, mieux vaut prévenir.

Débroussailler, c'est réduire le combustible végétal afin de ralentir la propagation du feu et diminuer son intensité.

Débroussailler, c'est obligatoire,

et nécessaire pour votre sécurité.